



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

Journée internationale des droits des femmes

Préfecture de la Haute-Loire - 8 mars 2017

Intervention de M. Éric MAIRE, préfet de la Haute-Loire

Un euro-député polonais, déclarait, il y a quelques jours, lors d'une session sur les inégalités salariales au parlement européen : « *Bien entendu, les femmes doivent gagner moins que les hommes, parce qu'elles sont plus faibles, elles sont plus petites et elles sont moins intelligentes* ».

Cette déclaration illustre le chemin qu'il reste à parcourir pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, malgré les progrès réalisés au XX^{ème} siècle, et plus particulièrement au cours des soixante dernières années.

Quelques exemples :

- suppression de leur incapacité juridique en 1938 ;
- droits civils, tels que le droit de travailler ou d'ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation du mari ;
- droit de disposer de leur corps avec la loi Neuwirth en 1967, appliquée en 1972 et la loi Veil de 1975 autorisant l'interruption volontaire de grossesse ;
- droits politiques : droit de vote et droit d'éligibilité en 1944, loi instaurant la parité en politique, qui a permis de féminiser le paysage politique dans les territoires ;
- lois sur l'égalité professionnelle ;

- plus récemment, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, première loi cadre qui vise à combattre les inégalités dans les sphères privée, professionnelle et publique.

Malgré ces avancées, l'égalité réelle tarde à se réaliser dans la réalité.

On le constate sur le plan politique, lorsque la parité n'est pas imposée, par exemple, dans la composition des assemblées parlementaires, aussi bien à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat ou encore dans la composition des exécutifs des collectivités locales.

Que dire de l'accès des femmes aux plus hautes responsabilités ?

Sans les plus grandes entreprises, depuis cette année, les conseils d'administration ou de surveillance des 10 000 plus grandes entreprises françaises doivent comporter au moins 40 % de femmes.

Mais les instances dirigeantes s'adaptent lentement avec moins de 15 % de femmes dans les comités de direction.

Que dire de l'égalité professionnelle et de l'inégalité des rémunérations, alors qu'est révolu le temps où la loi interdisait aux femmes de travailler sans l'autorisation de leur mari.

Les femmes perçoivent encore des salaires inférieurs en moyenne de 19% à ceux des hommes. Quant aux métiers, parmi les 87 branches professionnelles en France seules 11 emploient la moitié des femmes actives.

L'organisation internationale du travail constate que dans tous les pays du monde, les femmes gagnent moins d'argent que les hommes.

En France, les femmes perçoivent des salaires inférieurs en moyenne de 19% à ceux des hommes. Quant aux métiers, parmi les 87 branches professionnelles en France seules 11 emploient la moitié des femmes actives.

Que dire des violences faites aux femmes.

En France, on estime à plus de 50 000 le nombre de femmes excisées.

Chaque année, plus de 80 000 femmes sont victimes de viol ou tentative de viol.

Une femme décède tous les 2,7 jours, victime de son conjoint ou ex-conjoint.

Des progrès restent à accomplir dans tous les domaines. Certains droits sont fragiles et les pourvoyeurs d'idées rétrogrades sont toujours prêts à sévir.

C'est pourquoi, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, nous avons réuni, avec Isabelle Barrial, un comité interministériel et partenarial sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce comité est la déclinaison locale du comité interministériel qui, au niveau national, réunit, sous l'égide du Premier ministre, les hauts fonctionnaires à l'égalité désignés par chaque ministre pour impulser et coordonner cette politique transversale.

En Haute-Loire, cette instance sera un lieu de propositions, de coordination et d'impulsion d'actions mais aussi de valorisation parce qu'en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, la visibilité de cette politique est particulièrement nécessaire.

A la différence d'une simple promotion, l'approche globale de l'égalité vise à incorporer à long terme et de façon durable, la perspective de l'égalité et ce à tous les niveaux.

Cette notion sera explicitée, ce matin, lors de vos travaux, notamment avec Mme Gueguen du cabinet Perfegal.

Vos contributions seront intégrées dans un document réalisé localement par la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité qui présentera la mise en œuvre de cette politique dans le département.

Transformer l'égalité des droits en égalité réelle, ce n'est pas simplement une affaire du législateur, mais c'est diffuser une nouvelle culture et dans l'ensemble de la société : la famille, l'école, l'administration publique, l'entreprise, les médias, les associations, ...

Transformer l'égalité des droits en égalité réelle signifie que l'égalité entre les femmes et les hommes est effectivement exercée dans tous les aspects de la vie : politique, économique, administrative, sociale, culturelle et sportive.

Cette construction repose sur un travail d'éducation, de conviction, et de réapprentissage des modes de vie et demande l'implication de chacun dans son domaine de compétences.

Il s'agit de lutter contre les stéréotypes de genre trop bien ancrés dans notre société et qui engendrent du sexisme et des inégalités.

C'est pourquoi la politique visant à l'égalité entre les femmes et les hommes est une politique intégrée de l'égalité tant à l'échelle nationale que locale qui concerne non seulement les services de l'État, les collectivités, mais aussi l'ensemble de la société.